

## IV Évaluation des enjeux

ce domaine. Ainsi, il convient de garder à l'esprit que des surfaces plus ou moins grandes autour des points d'observations sont utilisées par les espèces pour se nourrir et se reproduire notamment (en fonction des habitats présents et des exigences écologiques de chaque espèce évidemment).

### *Enjeux de conservation faible*

Sont concernées des espèces présentant des effectifs importants en Guyane. Si ces espèces sont inféodées à un habitat particulier, celui-ci ne doit pas être menacé. Dans cette catégorie d'enjeu, on retrouve des espèces migratrices communes, des oiseaux de passage en vol au-dessus du site (*Urubus* sp par exemple), des espèces anthropophiles à forte valence écologique et des espèces communes non-menacées. En général, ces espèces sont seulement protégées (pas avec habitats) et figurent en **LC** sur la liste rouge UICN. Attention, un grand nombre de taxons seulement protégés et en LC peuvent également figurer parmi les enjeux modérés et forts (espèces rares des forêts de l'intérieur notamment). Une certaine flexibilité dans l'évaluation des enjeux est laissée à l'expert en fonction des zones, des effectifs des espèces, du statut reproducteur sur le site, des menaces déjà existantes, du degré de complétude de l'inventaire et des nombreuses méconnaissances de l'avifaune guyanaise.

Cette catégorie concerne 14 espèces sur le site d'étude.

Tableau 9 : Listes des espèces d'oiseau patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D), LRR : Liste Rouge Régionale

| Nom normalisé   | Nom scientifique             | Législation | Liste rouge régionale | Habitat en Guyane  | Abondance en Guyane  | Statut sur le site d'étude  |
|-----------------|------------------------------|-------------|-----------------------|--|--|---|
| Grand Urubu     | <i>Cathartes melambrotus</i> | <b>P</b>    | <b>LC</b>             | Forêts primaires mais s'aventure aussi au-dessus des forêts secondaires du littoral.   | Espèce commune.  | Non nicheur à priori. Quelques individus en vol à la recherche de nourriture.             |
| Harpage bidenté | <i>Harpagus bidentatus</i>   | <b>P</b>    | <b>LC</b>             | Forêts, en général de terre ferme dans l'intérieur, sèches ou marécageuses dans la plaine côtière. Tend à s'associer aux Tamarins dans la canopée pour profiter des gros insectes et petits vertébrés dérangés par les singes. | Espèce commune.  | Nicheur possible. Un adulte observé posé sur la zone.                                     |
| Râle kiolo      | <i>Anurolimnas viridis</i>   | <b>P</b>    | <b>LC</b>             | Fréquente les terrains broussailleux et herbeux, les friches, les bords de pistes et les cultures à l'abandon.   | Espèce commune dans toute la région littorale où il profite des défrichements. | Nicheur très probable dans les abattis hors de la zone. Au moins deux couples.            |
| Tamatia pie     | <i>Notharchus tectus</i>     | <b>P</b>    | <b>LC</b>             | Grande variété de faciès forestiers avec une préférence pour la canopée de la forêt primaire.  | Espèce plutôt commune.   | Nicheur possible dans des termitières en canopée sur la zone. Au moins un couple présent. |

|                           |                                 |   |             |   |   |   |
|---------------------------|---------------------------------|---|-------------|---|---|---|
| Faucon des chauves-souris | <i>Falco rufifularis</i>        | P | LC          | Clairières et bords de rivières au sein de la forêt primaire et sur les lisières des bosquets en région littorale.                                | Espèce commune dans l'ensemble des biotopes favorables en Guyane.                                 | Nicheur possible dans les cavités d'arbres de la zone. Un individu en chasse observé.   |
| Grisin sombre             | <i>Cercomacroides tyrannina</i> | P | LC          | Forêts marécageuses, lisières secondaires, abattis... Mal connu dans le détail.   | Espèce assez peu commune à répartition sporadique.  | Nicheur probable dans les abattis sur la zone et en dehors. Au moins deux couples chanteurs dans le secteur.  |
| Grimpar barré             | <i>Dendrocolaptes certhia</i>   | P | LC          | Forêts primaires et secondaires anciennes de sols drainés.  | Espèce assez commune répartie sur l'ensemble du massif forestier de l'intérieur.                  | Nicheur possible à probable partout sur la zone. Plusieurs individus observés dans des rondes de sous-bois. Entendu tous les matins sur le secteur ouest. |
| Tyranneau minute          | <i>Ornithion inerme</i>         | P | LC          | Forêts basses de lisière, forêts marécageuses inondables et forêts de terre ferme. Strates hautes de la forêt avec les rondes de canopées.        | Espèce commune mais difficile d'observation.  | Nicheur possible à probable partout sur la zone. Entendu tous les jours en différents points de la zone.  |
| Microtyran bifascié       | <i>Lophotriccus vitiensis</i>   | P | LC          | Milieux secondaires.  | Espèce assez commune.   | Nicheur probable en différents points de la zone. Plusieurs individus chanteurs présents.   |
| Platyrhynque à miroir     | <i>Tolmomyias assimilis</i>     | P | LC          | Canopée de la forêt primaire et vieilles formations secondaires. Dans les rondes de sous-bois en hautes strates (accompagnant les Formicaridés?). | Espèce commune.   | Nicheur possible. Un individu entendu au sein d'une ronde à mi-hauteur.   |
| Platyrhynque à tête d'or  | <i>Platyrinchus coronatus</i>   | P | LC          | Sous-bois de la forêt primaire de terre ferme.  | Espèce commune (le plus fréquent des platyrhynques).  | Nicheur très probable dans le sous-bois en différents points de la zone. Plusieurs individus observés.  |
| Tyran des savanes         | <i>Tyrannus savana</i>          | P | LC (savana) | Milieux ouverts de savanes, pelouses et abattis.  | Espèce migratrice assez commune sur le littoral. Migrateur austral présent de fin mars à octobre. | Non nicheur. Un individu en transit sur l'abattis de la zone.   |
| Tyran grisâtre            | <i>Rhytipterna simplex</i>      | P | LC          | Forêts primaires, strates moyennes et hautes, dans les rondes de canopée.   | Espèce commune.   | Nicheur probable. Plusieurs chanteurs contactés en différents points de la zone.  |

## IV Évaluation des enjeux

|                      |                               |          |           |  |                 |   |
|----------------------|-------------------------------|----------|-----------|--|-----------------|---|
| Microbate à long bec | <i>Ramphocaenus melanurus</i> | <b>P</b> | <b>LC</b> | Canopée de la forêt primaire. Se nourrit dans les massifs de lianes en draperies verticales. | Espèce commune. | Nicheur possible. Un individu observé à une reprise en marge d'une ronde. |
|----------------------|-------------------------------|----------|-----------|--|-----------------|---|

### *Enjeux de conservation modéré*

Cette catégorie d'enjeu est la plus difficile à caractériser précisément car certaines de ces espèces pourraient être mentionnées en enjeu faible à modéré ou modéré à fort par exemple. Les différences entre les enjeux apparaissent diffuses parfois. C'est pourquoi il est nécessaire de laisser de la flexibilité à l'expert, qui par son expérience, peut déceler des différences subtiles. En général, les espèces concernées par cette catégorie sont assez communes à peu communes, protégées et possiblement déterminantes de ZNIEFF et classées en LC, NT ou DD. Ces oiseaux sont dans l'ensemble peu menacés à l'heure actuelle et il en est de même pour leur habitat.

Cette catégorie concerne 11 espèces sur le site d'étude.

Tableau 10 : liste des espèces d'oiseau présentant un enjeu de conservation modéré sur le secteur d'étude (LRR : Liste Rouge Régionale, P : espèces protégée, D : Espèce déterminante de ZNIEFF)

| Nom normalisé       | Nom scientifique             | Statut   | L.R.R     | Habitat en Guyane   | Abondance en Guyane   | Statut sur le site d'étude   |
|---------------------|------------------------------|----------|-----------|---|---|--|
| Sarcoramphé roi     | <i>Sarcoramphus papa</i>     | <b>P</b> | <b>NT</b> | Forêts primaires.   | Espèce relativement commune et répandue.  | Non nicheur <i>a priori</i> . Un adulte en vol à la recherche de nourriture.   |
| Aigle tyran         | <i>Spizæetus tyrannus</i>    | <b>P</b> | <b>LC</b> | Recherche les ouvertures au sein de la forêt primaire, se limitant même parfois à des secteurs dégradés de végétations secondaires, forêts marécageuses mais également sur les lisières des boisements du littoral. | Espèce peu commune mais bien répartie.  | Nicheur possible à probable. Deux individus entendus avec insistance à plusieurs reprises sur le secteur Est. Ce comportement social combiné à cet habitat favorable laisse entrevoir une possible à probable nidification sur zone. |
| Buse à face noire   | <i>Leucopternis melanops</i> | <b>P</b> | <b>LC</b> | Sous-bois de la forêt primaire. Extrêmement discrète ne volant que rarement au dessus de la forêt.  | Espèce peu commune mais répandue sur l'ensemble du massif forestier.                        | Nicheur possible (en marge de la zone ?). Un adulte posé en lisière forestière à 350 mètres à l'ouest de la zone.  |
| Agami trompette     | <i>Psophia crepitans</i>     | <b>D</b> | <b>LC</b> | Forêts primaires sur sols drainés. Vit en troupes comptant souvent plus d'une douzaine d'individus.   | Espèce assez commune dans les secteurs les plus reculés du massif forestier de l'intérieur. | Nicheur possible en cavité sur la zone. Un petit groupe observé dans l'est de la zone.   |
| Petit-duc de Watson | <i>Megascops watsonii</i>    | <b>P</b> | <b>LC</b> | Forêts primaires.   | Espèce peu commune.   | Nicheur possible voir probable sur la zone en cavité d'arbre. Un chanteur très actif tous les soirs en saison des pluies au sud-ouest.   |

## IV Évaluation des enjeux

|                     |                                  |              |           |   |  |  |
|---------------------|----------------------------------|--------------|-----------|---|--|--|
| Duc à aigrettes     | <i>Lophostrix cristata</i>       | <b>P</b>     | <b>LC</b> | Forêts primaires, parfois de jour en bordure des chablis.   | Espèce commune et répandue en Guyane.                                | Nicheur possible à probable sur la zone en cavité d'arbre. Un chanteur très actif tous les soirs en saison des pluies en différents points de la zone. |
| Ibijau gris         | <i>Nyctibius griseus</i>         | <b>P</b>     | <b>LC</b> | Forêts primaires, vieilles forêts secondaires du littoral et lisières de savanes et rivières.   | Espèce localement commune.   | Nicheur possible. Un individu chanteur en lisière du boisement au sein de l'abattis de la zone.  |
| Tamatia à gros bec  | <i>Notarbachus macrorhynchos</i> | <b>P / D</b> | <b>LC</b> | Paysages forestiers variés.   | Espèce discrète mais assez commune.                                  | Nicheur possible dans une termitière arboricole. Un chanteur en lisière du boisement à l'ouest.  |
| Carnifex ardoisé    | <i>Micrastur mirandollei</i>     | <b>P</b>     | <b>LC</b> | Strates supérieures de la forêt primaire.   | Espèce assez commune.  | Nicheur probable sur le secteur ouest. Un chanteur territorial et très actif avec un comportement suspect (nid à proximité ?).                         |
| Amazone de Dufresne | <i>Amazona dufresniana</i>       | <b>D</b>     | <b>LC</b> | Forêts primaires de terre ferme.  | Espèce peu commune.  | Nicheur possible (?) ou erratiques venant d'autres pays limitrophes. Un groupe d'environ 10 individus sur la zone et en marge.                         |
| Grimpar enfumé      | <i>Dendrocincla fuliginosa</i>   | <b>P</b>     | <b>LC</b> | Sous-bois de la forêt primaire, où on la trouve régulièrement liée aux nappes de fourmis itinérantes à l'image du Grimpar à menton blanc. Mais capture aussi des insectes sur les troncs, à l'écart des fourmis, comme des cigales. | Espèce peu commune mais répandue dans toute la forêt de l'intérieur. | Nicheur possible. Un individu observé au sein d'une ronde liée aux nappes de fourmis dans l'est de la zone.  |

### *Enjeu de conservation fort*

Dans cette catégorie, on retrouve des espèces assez rarement observées en Guyane qui peuvent être seulement protégées ou avec habitats. On y trouve des espèces classées en LC ou NT parfois (espèces forestières pour la plupart) qui demeurent plutôt rares avec les connaissances actuelles. Les tendances d'évolutions démographiques et le rôle écologique des espèces sont évidemment pris en compte. Comme pour les autres niveaux d'enjeux, l'expérience de l'expert joue un grand rôle dans la classification.

Cette catégorie concerne 3 espèces sur le site d'étude.

Tableau 11 : liste des espèces d'oiseau présentant un enjeu de conservation fort sur le secteur d'étude (LRR : Liste Rouge Régionale, P : espèces protégée, D : Espèce déterminante de ZNIEFF)

| Nom normalisé     | Nom scientifique             | Statut  | L.R.R     | Habitat en Guyane  | Abondance en Guyane   | Statut sur le site d'étude  |
|-------------------|------------------------------|---|-----------|--|---|---|
| Grand Jacamar     | <i>Jacamerops aureus</i>     | <b>P</b>  | <b>LC</b> | Strates hautes et canopée de la forêt primaire.                    | Espèce assez rare.  | Nicheur probable en cavité ou termitière arboricole sur la zone (secteur de forêt de terre ferme de qualité au centre-est). Un couple observé et entendu. Des cris spécifiques (type parade nuptiale) entendus. |
| Râle concolore    | <i>Amaurolimnas concolor</i> | <b>Non évaluée (espèce confirmée en Guyane depuis 2014)</b> | <b>DD</b> | Forêt de terre ferme, marécageuse, lisières forestières et recrûs. | Espèce très rare faisant l'objet d'une fiche d'homologation. Cependant, de plus en plus repéré par son chant, désormais davantage connu des ornithologues guyanais. | Nicheur possible à probable sur la zone. Entendu à deux reprises sur l'ouest de la zone.  |
| Tamatia à collier | <i>Bucco capensis</i>        | <b>P</b>  | <b>LC</b> | Sous-bois et canopée de la grande forêt primaire.                  | Espèce assez rare.  | Nicheur possible dans le secteur. Un individu entendu en marge de la zone au crépuscule. Ensuite en vol vers le sud-ouest.  |

### Enjeu de conservation très fort

Dans cette catégorie, on retrouve des espèces rarement observées en Guyane qui peuvent être seulement protégées ou avec habitats. Toutes les espèces classées VU, EN ou CR sur la liste rouge UICN figurent dans les enjeux très forts. Ces espèces sont menacées et/ou localisées sur des milieux rares à l'échelle de la Guyane (espèces de savane par exemple). Les tendances d'évolutions démographiques sont évidemment prises en compte. Comme pour les autres niveaux d'enjeux, l'expérience de l'expert joue un grand rôle dans la classification.

Cette catégorie concerne 1 espèce sur le site d'étude.

Tableau 12 : liste des espèces d'oiseau présentant un enjeu de conservation fort sur le secteur d'étude (LRR : Liste Rouge Régionale, P : espèces protégée, D : Espèce déterminante de ZNIEFF)

| Nom normalisé    | Nom scientifique            | Statut | L.R.R | Habitat en Guyane  | Abondance en Guyane                  | Statut sur le site d'étude   |
|------------------|-----------------------------|--------|-------|--|--------------------------------------|--|
| Milan à long bec | <i>Helicolestes hamatus</i> | H / D  | EN    | A la différence du Milan des marais qui affectionne des espaces marécageux ouverts, se rencontre plutôt en lisières des milieux forestiers marécageux du littoral. Tout comme le Milan des marais, le Milan à long bec se nourrit essentiellement d'escargots. | Espèce rare et localisée (littoral). | Nicheur possible sur la zone ou en marge (plus en aval de la crique Sainte-Anne ?). Un individu posé au nord de la N1. |

#### IV.1.4.5 La mammalofaune

Aucune espèce de mammifère présentant de statut de protection particulier n'a pu être observée au cours des inventaires menés en saison sèche et en saison humide. Cependant il est très probable que la zone soit fréquentée par des espèces à enjeux tel que le Tapir commun (*Tapirus terrestris*) une espèce déterminante de ZNIEFF ou encore le Puma (*Puma concolor*) une espèce protégée et déterminante de ZNIEFF. Cependant le secteur étudié présente de nombreux layons qui indiquent la présence régulière de plusieurs chasseurs. Cette pression liée à la chasse explique sûrement la raréfaction des grands mammifères au sein de la zone d'étude

Concernant les chiroptères, toutes les espèces inventoriées sont très communes partout en forêt.



Appréciation de l'incidence  
du projet sur les espèces  
et les habitats



## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

### V.1 Incidence sur les habitats et la flore en phase travaux

#### V.1.1 Incidence du projet sur les habitats

L'impact majeur du projet de parc photovoltaïque au niveau de la Piste Saint-Anne sera le défrichage d'environ 47 ha des habitats forestiers. À ce défrichage s'ajoute un effet de lisière, qui traduit la dégradation de l'habitat forestier, sans changement radical de sa structure. Les valeurs fournies dans le tableau ci-dessous (Tableau 13) indiquent les surfaces d'habitat concernées par l'un ou l'autre de ces impacts ; l'effet de lisière étant estimé par une bande de 20 m entourant les surfaces défrichées.

Tableau 13 : Surfaces des habitats affectés par le projet (ha).

| Habitats   | Zone humide | Surface totale (ha) | Surface détruite (ha) | %    | Surface dégradée par effet de lisière |
|--|-------------|---------------------|-----------------------|------|---------------------------------------|
| Abattis noir marron  |             | 3,7004              | 0,0575                | 1,6  | 0                                     |
| Crique en sous-bois de forêt dense                             | ×           | 0,3582              | 0                     | 0    | 0                                     |
| Forêts des vallons encaissés et des bas de pente humides       | ×           | 2,7338              | 0,0112                | 0,4  | 0,9081                                |
| Forêts denses sur pentes à <i>Spatanthus lateralis</i>         |             | 11,1280             | 0,0105                | 0,1  | 0,8976                                |
| Forêts ripicoles   | ×           | 5,6746              | 0                     | 0    | 0                                     |
| Forêt dégradées dense et haute de basse altitude               |             | 77,190              | 42,6833               | 55,3 | 12,5184                               |
| Forêts denses sur sol meubles et profond                       |             | 15,0960             | 0,0725                | 0,5  | 0,43                                  |
| Forêts marécageuses sur argiles à <i>Symphonia globulifera</i> | ×           | 13,8830             | 0,0159                | 0,1  | 1,9589                                |
| Friches secondaires arbustives                                 |             | 5,8395              | 3,7940                | 65   | 0,8813                                |

Ce tableau indique par ailleurs la proportion, au sein de la zone d'étude, de chaque habitat concerné par le défrichage. On peut remarquer que l'habitat qui sera le plus affecté est la forêt de terre ferme dégradée, qui verra sa surface réduite de 55% (42,7 ha) au sein de la zone d'étude principale (périmètre du projet). **Soulignons ici que faire porter la majeure partie des impacts à la forêt dégradée de terre ferme est un choix délibéré et judicieux du maître d'ouvrage qui s'inscrit dans la démarche Éviter, Réduire, Compenser (ERC ; voir chapitre VI.1).**



## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

**L'évitement des zones humides est maximal avec des surfaces affectées minimales voire négligeables. Les 30 ha de zones humides présentes sur l'aire d'implantation possible sont donc totalement évitées.**

Les forêts de terre ferme dégradées représentent un moindre enjeu de conservation que les autres habitats étant donné l'exploitation forestière à laquelle elles ont été soumises. Les installations de parc photovoltaïque se sont par ailleurs concentrées sur les forêts situées à l'ouest de la zone d'étude, car étant plus proche de la piste Sainte-Anne et donc plus accessibles à l'exploitation, leur faciès est plus dégradé.

Au-delà de la conservation d'un habitat favorable à la conservation des espèces, la conversion de forêt en parc photovoltaïque entraînera la libération du carbone qu'elle séquestre. L'étude de la quantité de bois renfermé par les forêts de Guyane a fait l'objet de nombreux travaux de recherche scientifique, et ce, depuis plus d'une trentaine d'années.

Les valeurs disponibles dans la littérature scientifique sont présentées dans le Tableau 14. Elles varient en Guyane de 388 Mg.ha<sup>-1</sup> à 673 Mg.ha<sup>-1</sup> (Lescure *et al.* 1983, Molto 2012, Rutishauser *et al.* 2009). La conversion de 43 ha de forêt entraînera donc la suppression de 16 684 Mg à 28 939 Mg de masse végétale aérienne fraîche. À cette valeur, il faudra également ajouter la masse végétale représentée par le système racinaire, difficilement évaluable.

Remarquons que les valeurs fournies dans le Tableau 14 sont issues de la mesure de forêts matures en bon état de conservation, ce qui n'est pas le cas des forêts de terre ferme qui seraient défrichées pour l'installation du parc photovoltaïque. Les forêts concernées par le projet de la Piste Sainte-Anne ont en effet été exploitées et ont donc perdu une certaine partie de leur masse végétale initiale. On peut donc estimer que le volume de bois produit se trouvera dans la fourchette basse des valeurs indiquées.

Notons qu'il existe des valeurs de masse végétale de forêts exploitées estimées sur le dispositif de Paracou, qui se rapprocheraient certainement des valeurs attendues pour le défrichement occasionné par le projet. Ces valeurs n'ont cependant pu être obtenues.

## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

Tableau 14 : Valeur de masse végétales mesurées ou estimées en Guyane issues de la littérature

| Source                           | Masse végétale (Mg.ha <sup>-1</sup> ) |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 388                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 395                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 427                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 443                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 413                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 421                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 403                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 426                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 424                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 429                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 402                                   |
| Rutishauser <i>et al.</i> (2009) | 427                                   |
| Molto (2012)                     | 464,88                                |
| Molto (2012)                     | 465,22                                |
| Molto (2012)                     | 533,19                                |
| Molto (2012)                     | 540,11                                |
| Molto (2012)                     | 588,2                                 |
| Molto (2012)                     | 594,04                                |

## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

| Source                       | Masse végétale (Mg.ha <sup>-1</sup> ) |
|------------------------------|---------------------------------------|
| Molto (2012)                 | 640,62                                |
| Molto (2012)                 | 673,33                                |
| Lescure <i>et al.</i> (1983) | 589,44                                |

La friche arbustive située tout au nord de la zone d'étude constitue le deuxième habitat à être notablement affecté par le projet. Il ne représente qu'un très faible enjeu de conservation.

**Les autres habitats forestiers ne seront détruits que sur des surfaces anecdotiques compte tenu de leur étendue au sein de la zone d'étude (<1 %). Limiter les impacts sur cet habitat, en particulier les zones humides, est, là encore, une volonté délibérée du maître d'ouvrage s'inscrivant dans la démarche ERC. Ces forêts représentent un plus fort enjeu de conservation, ayant été préservées d'une forte exploitation forestière et accueillent plusieurs espèces patrimoniales, tant du point de vue de la flore que de la faune.** Évolution des habitats en l'absence du projet

L'habitat supportant la majorité des impacts sera la forêt exploitée de terre ferme. L'exploitation s'est vraisemblablement produite voici une vingtaine d'années et a eu pour conséquences :

- La diminution de la masse végétale, notamment ligneuse
- La réduction des populations des essences exploitées (*Dicorynia guianensis*, *Vouacapoua americana*, *Qualea rosea*, *Sextonia rubra* ...)
- L'ouverture de l'habitat forestier entraînant l'implantation d'espèces héliophiles
- Une chasse très importante diminuant drastiquement les populations d'espèces gibiers
- Une banalisation des cortèges de faune avec l'absence des espèces rares de forêts primaires

Ces forêts sont actuellement en cours de cicatrisation. Les espèces héliophiles (*Inga spp.*, *Balizia pedicellaris*, *Pseudopiptadenia spp.*) ont bénéficiées de l'ouverture du milieu qui leur a permis d'atteindre de fort diamètre, reconstituant ainsi une partie de la masse végétale. Ces forêts ont donc recouvert une structure proche de celle des forêts matures. Elles accueillent d'ailleurs des espèces caractéristiques des forêts matures en bon état de conservation diffusant du massif forestier intact se trouvant au sud de la zone d'étude.

Cependant, l'accès fourni par la Piste Sainte-Anne permet la conversion de ces forêts en abattis ainsi que le prélèvement de bois d'œuvre (*Dicorynia guianensis*, notamment), ce qui ralentit voire annule cette restauration naturelle. Compte tenu de l'augmentation des besoins en espaces aménageables pour la culture, il est vraisemblable que les forêts situées à l'ouest de la zone d'étude soient, petit à petit, mitées par la culture sur brûlis, et ce malgré le classement de la zone en ENCD par le SAR (2016).

## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

La friche arbustive située au nord de la zone d'étude a pour vocation, en l'absence du projet et de toute autre perturbation anthropique, à évoluer vers une forêt secondaire mature. Les autres habitats affectés sont des habitats naturels à l'équilibre depuis plusieurs siècles. En l'absence du projet, et de toutes autres sources de perturbation anthropique, cet équilibre devrait perdurer indéfiniment.

## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

### V.1.2 Incidence sur la flore

#### V.1.2.1 Espèces arborescentes

| Impact sur les espèces arborescentes déterminantes de ZNIEFF (2 espèces) |   |
|--|---|
| Poste évalué   | Quantification ou nature de l'impact  |
| Type d'impact  | Direct  |
| Durée de l'impact  | Permanent   |
| Nature de l'impact   | Destruction des individus situés dans l'emprise des parcs photovoltaïques   |
| Valeur patrimoniale et statut juridique                                  | <i>Dicorynia guianensis</i> et <i>Recordoxylon speciosum</i> sont les deux espèces ligneuses et déterminantes de ZNIEFF concernées par cet impact. La première est la principale espèce exploitée en Guyane. Elle est abondante dans la quasi-totalité des forêts de ce département, ne présente aucun problème quant à sa régénération et représente un faible enjeu de conservation malgré sa faible aire de répartition à l'échelle mondiale (Guyane française, Suriname)<br><i>Recordoxylon speciosum</i> est une espèce qui présente également une faible aire de répartition (Bouclier Guyanais, nord du Brésil) mais qui est bien moins fréquente dans le peuplement forestier. Il peut ponctuellement être exploité pour son bois, qui présente des propriétés proches de <i>Vouacapoua americana</i> . |
| Capacité de régénération   | Forte : en dehors de l'emprise du projet  |
| Appréciation générale  | Six spécimens de <i>D. guianensis</i> sont concernés parmi les 15 recensés. Un seul spécimen de <i>R. speciosum</i> a été localisé au niveau de l'un des parcs photovoltaïques.<br>L'impact du projet sur le maintien de ces espèces en Guyane française peut-être estimé à <b>négligeable</b> , compte tenu de leur répartition dans le département.   |

## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

### V.1.2.2 Espèces épiphytes

| Impact sur une espèce épiphyte déterminante de ZNIEFF |  |
|---|--|
| Poste évalué  | Quantification ou nature de l'impact   |
| Type d'impact   | Direct   |
| Durée de l'impact                                     | Permanent  |
| Nature de l'impact                                    | Destruction d'un spécimen de <i>Bollea violacea</i> situé dans l'emprise des parcs photovoltaïques   |
| Valeur patrimoniale et statut juridique               | <i>Bollea cf violacaea</i> est orchidée épiphyte dont l'aire de répartition est restreinte au Bouclier Guyanais (Guyana, Suriname, Guyane française). Peu fréquente dans le peuplement forestier, elle est considérée comme une espèce déterminante de ZNIEFF. |
| Capacité de régénération                              | Modéré : Les conditions de germinations de cette espèce sont méconnues. La germination des orchidées est tributaire de la présence de champignons symbiotiques, ce qui réduit les sites accessibles à colonisation des représentantes de cette famille.        |
| Appréciation générale                                 | L'impact du projet sur le maintien de ces espèces en Guyane française peut-être estimé à <b>faible</b> , compte tenu qu'un seul spécimen est <i>a priori</i> concerné.   |

## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

### V.1.2.3 Espèces herbacées

| Impact sur les espèces herbacées déterminantes de ZNIEFF (2 espèces) |   |
|--|---|
| Poste évalué   | Quantification ou nature de l'impact  |
| Type d'impact  | Direct  |
| Durée de l'impact  | Permanent   |
| Nature de l'impact   | Destruction des specimens de <i>Palmorchis prosectorum</i> et <i>Disteganthus lateralis</i> situés dans l'emprise des parcs photovoltaïques   |
| Valeur patrimoniale et statut juridique                              | <i>Palmorchis prosectorum</i> est une orchidée terrestre qui se plaît dans les forêts marécageuses du département. Elle peut être observée dans des forêts secondaires, lorsque les impacts n'ont pas été trop étendus (abattis). Cette espèce est sub-endémique de Guyane.<br><i>Disteganthus lateralis</i> est une Bromeliaceae assez fréquente dans le département, en particulier au sein des forêts sur sable blanc. Son niveau d'enjeu de conservation est faible |
| Capacité de régénération   | Forte : <i>D. lateralis</i> est fréquente en Guyane et sa conservation ne pose pas de problème particulier. Des populations sources sont conservés en dehors de l'emprise du projet.<br><i>Palmorchis prosectorum</i> est abondante dans le secteur et son habitat préférentiel est préservé (forêt marécageuses). Des populations sources sont conservées en dehors de l'emprise du projet, notamment le long de la Crique Sainte Anne (à l'est).                      |
| Appréciation générale  | L'impact du projet sur le maintien de ces espèces en Guyane française peut-être estimé à <b>très faible</b> compte tenu de leur large répartition dans le département d'une part et à l'évitement d'une partie des individus d'autre part.  |

## V Appréciation de l'incidence du projet sur les espèces et les habitats

### V.2 Incidence en phase travaux sur la faune

#### V.2.1 Incidence sur l'ichtyofaune

**Aucun enjeu de conservation notable a été découvert pour ce groupe taxonomique. Par ailleurs les impacts sur les habitats exploités par les poissons seront globalement négligeables, car aucun cours d'eau permanent ne sera affecté par le projet.**

Il faudra cependant être vigilant en phase travaux à maîtriser les remaniements de terrain afin de limiter les rejets dans le milieu (limons, argiles) qui pourraient avoir un impact en aval.

#### V.2.2 Incidence sur la batrachofaune

**La batrachofaune patrimoniale occupe les secteurs de forêt marécageuse situés au centre de la zone d'étude et les vallons encaissés y affluent. Ces secteurs ont été volontairement exclus du périmètre d'implantation des parcs photovoltaïques, aussi l'impact sur ce groupe taxonomique peut-il être considéré comme négligeable.**

Il faudra cependant être vigilant en phase travaux à maîtriser les remaniements de terrain afin de limiter les rejets dans le milieu (limons, argiles) qui pourraient avoir un impact en aval sur les sites de reproduction. Notons également la présence de deux espèces peu fréquentes observées le long de la Piste Sainte-Anne (*Dendropsophus walfordii* et *Boana crepitans*) à proximité du futur accès aux champs de panneaux photovoltaïques situé à l'ouest. Ces espèces pourraient être dérangées en phase de travaux si le chantier n'est pas correctement balisé.